

Délibération n° 58 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILLES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Convention d'assistance technique relative à la mise en œuvre et au suivi des travaux du Plan de gestion Lez Mosson et affluents – Autorisation de signature.

Madame Sylvie CINCON, Adjoint au Maire, Déléguée à l'Environnement, expose au Conseil Municipal :

L'ensemble des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson dont ceux situés sur le territoire communal font l'objet d'un manque d'entretien récurrent. Dans ces conditions, l'accumulation de la végétation et des embâcles pourrait aggraver les inondations, lors des prochaines crues importantes, avec des impacts sur les biens et les personnes dans les secteurs urbanisés.

Afin de garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, un Plan de gestion des cours d'eau a été réalisé en 2006 par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

Il a permis, notamment, de définir sur les principaux cours d'eau des communes un programme d'intervention avec des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve qu'il conviendrait d'effectuer. Ces travaux ont été repris dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Lez coordonné par le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE).

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 58 / 2013

Objet : Convention d'assistance technique relative à la mise en œuvre et au suivi des travaux du Plan de gestion Lez Mosson et affluents – Autorisation de signature.

Le Plan de gestion Lez/Mosson et principaux affluents de 2006 est actuellement coordonné sur le bassin versant de façon globale et cohérente par le SYBLE en complément du Plan de gestion de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup couvrant le nord du bassin versant.

Le Plan de gestion de 2006 doit être actualisé et complété par le SYBLE sur l'ensemble du réseau hydrographique des communes concernées pour une gestion globale et cohérente des cours d'eau.

Le SYBLE propose aux communes ou à leurs groupements compétents une assistance technique pour l'actualisation, la mise en œuvre et le suivi des travaux du Plan de gestion définie dans le cadre d'une convention. Cette convention (sans contrepartie financière) précise les engagements réciproques du SYBLE et de la commune pour la mise en œuvre et le suivi des travaux du plan de gestion Lez / Mosson et affluents.

Il est donc envisagé de signer une convention d'assistance technique relative à la mise œuvre et au suivi des travaux du Plan de Gestion Lez/Mosson et affluents avec le SYBLE.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission environnement, transports et sécurité le 8 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention d'assistance technique relative à la mise en œuvre et au suivi des travaux du Plan de gestion Lez-Mosson et affluents avec le SYBLE ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

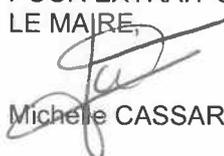
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013